



COMITÉ TECHNIQUE de PLUVIGNER

Compte Rendu de la réunion du 18 avril 2018

Le dix-huit avril deux mille dix-huit, à neuf heures trente, le Comité Technique de PLUVIGNER s'est réuni à la mairie de PLUVIGNER sous la présidence de Monsieur Gérard PILLET, Maire de PLUVIGNER.

ETAIENT PRESENTS :

En qualité de représentants des élus :

Gérard PILLET,
Martine LE CAM,
Viviane LE GOUEFF

En qualité de représentants du personnel :

Sophie BESSIN,
Régis BOUTÉ,
Anita PHILIPPE,
Cathy LE BIAN,

Assistaient également à la réunion :

Bonaventure MENEUX, Directeur Général des Services,
Sophie RECOURSÉ, Directrice du CCAS,
Yann LE GALLIC, Responsable Ressources Humaines,

Monsieur le Président présente l'ordre du jour.

Désignation du secrétaire (un représentant des élus) : Mme Martine LE CAM

Désignation du secrétaire adjoint (un représentant des agents) : Mme Anita PHILIPPE

Approbation du compte rendu du CT du 26 septembre 2017

Avis du CT :

Collège Agents : unanimité

Collège élus : unanimité

1. Plans de formation 2018

Le plan de formation contient l'ensemble des formations organisées pour les agents des différents services de la collectivité.

Ces formations doivent permettre aux agents de développer leurs compétences et d'apporter un meilleur service aux usagers.

Le plan de formation est établi pour une durée d'un an et rassemble l'ensemble des formations souhaitées par les agents. Il revient ensuite aux organismes de formations de valider la participation des agents aux sessions de formations.

Voir les documents joints.

Plan de formation de la commune

Le nombre de demandes de formations des agents de la commune est en nette diminution depuis plusieurs années (-41% entre 2017 et 2018).

Avis du CT :

Collège Agents : unanimité

Collège élus : unanimité

Plan de formation du CCAS.

Concernant le CCAS, le nombre de de demandes de formations est en augmentation.

Avis du CT :

Collège Agents : unanimité

Collège élus : unanimité

2. Mise en place de la part résultats à la commune

Après avoir instauré la part fonctions du RIFSEEP, la commune souhaite mettre en place la part résultats au cours de l'année 2018.

Voir document joint.

La part variable sera versée en tenant compte du temps de présence dans les services. Mr Le Maire propose de maintenir le versement du CIA pour les congés maternité, paternité et adoption.

Avis du Comité Technique :

Collège Agents : unanimité

Collège élus : unanimité

3. Renouvellement du Comité Technique

Les élections pour le renouvellement des représentants des agents au comité technique se dérouleront le 6 décembre 2018.

La collectivité doit délibérer sur fonctionnement du prochain CT :

- | | |
|--|---------------------------|
| ▪ le nombre de titulaires | 5 titulaires |
| ▪ le maintien du paritarisme | maintien |
| ▪ le nombre de représentant du collège employeur | 5 titulaires |
| ▪ les modalités de vote du collège employeur | vote du collège employeur |

La commune et le CCAS doivent également préciser s'ils souhaitent le maintien du CT commun.

Maintien d'un comité technique unique

Ces informations seront ensuite communiquées aux organisations syndicales.

A partir de cette année, les listes présentées par les organisations syndicales devront respecter la répartition hommes/femmes de la collectivité (soit 80.19% F / 19.81% H).

Il est proposé de maintenir les conditions de fonctionnement actuellement en vigueur au comité technique.

Avis du Comité Technique :

Collège Agents : unanimité

Collège élus : unanimité

4. Taux de promotion 2018

Les collectivités territoriales fixent par délibération le taux de promotion applicable à tous les cadres d'emplois, excepté celui des agents de police municipale.

Ce taux de promotion correspond à un nombre maximal de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade.

Il est fixé par l'organe délibérant en fonction des besoins de services.

L'assemblée délibérante ne peut fixer le taux de promotion qu'après avis préalable du Comité Technique.

CCAS

Grade d'avancement (à l'exception du cadre d'emploi des agents de police municipale)	Nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade (à la date de saisine du CT)	Taux de promotion proposé (en %)	Nombre de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur (à la date de saisine du CT)	Critères de détermination du taux de promotion (ex : nécessité de service, disponibilité budgétaires, pyramide des âges, nombre de promouvables...)
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	100%	1	Valeur professionnelle
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	10	100%	10	Valeur professionnelle
Auxiliaire de soins principal 2 ^{ème} classe	1	100%	1	Valeur professionnelle

Avis du Comité Technique :

Collège Agents : unanimité

Collège élus : unanimité

Commune

Grade d'avancement (à l'exception du cadre d'emploi des agents de police municipale)	Nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade (à la date de saisine du CT)	Taux de promotion proposé (en %)	Nombre de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur (à la date de saisine du CT)	Critères de détermination du taux de promotion (ex : nécessité de service, disponibilité budgétaires, pyramide des âges, nombre de promouvables...)
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	100%	1	Valeur professionnelle
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	6	100%	6	Valeur professionnelle
Adjoint du patrimoine Principal 2 ^{ème} classe	1	100%	1	Valeur professionnelle

Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe	1	100%	1	Valeur professionnelle
---	---	------	---	------------------------

Avis du Comité Technique :

Collège Agents : unanimité

Collège élus : unanimité

5. Liste des demandes émises par le personnel

Demande de participation financière pour la prévoyance

La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé des agents ayant un contrat labellisé. Cette participation peut-elle être versée pour le contrat prévoyance aux agents n'ayant pas souscrit de contrat santé labellisé.

Mr Le Maire propose de laisser à l'agent, le choix de percevoir la participation financière soit sur la complémentaire santé soit sur la prévoyance. Le principe reste inchangé avec une participation de 10€ ou 15€ pour un temps complet en fonction du traitement brut de l'agent (traitement indiciaire + NBI + régime indemnitaire).

Le conseil d'administration du CCAS étudiera la possibilité de participer financièrement à la protection sociale complémentaire de ses agents.

Avis du Comité Technique :

Collège Agents : unanimité

Collège élus : unanimité

Un représentant du personnel demande s'il est possible pour les agents du CCAS travaillant 1 week-end sur 2 de bénéficier de 4 week-ends par an (au lieu de 3).

Mr Le Maire émet un avis favorable à la demande pour bénéficier d'un week-end supplémentaire. L'entrée en vigueur interviendra après les plannings d'été.

Un représentant du personnel demande la revalorisation de la prime de dimanche qui est fixée à 5.98€/h. Le montant de la prime de dimanche est fixé par arrêté et ne peut être modifié par la collectivité.

Un représentant du personnel précise que les agents n'ont pas reçu de réponses aux demandes formulées pendant l'entretien d'évaluation annuel.

Les courriers viennent d'être signés. Ils seront expédiés prochainement avec une copie de l'entretien d'évaluation annuel.

Gérard PILLET
Président du C.T.



Comité Technique de Pluvigner

Martine LE CAM
Secrétaire

Anita PHILIPPE
Secrétaire adjointe

Mercredi 18 avril 2018

